

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AFR 27/001/2010  
8 février 2010

### **Gambie. Le gouvernement doit présenter son bilan en matière de droits humains dans le cadre d'un examen conduit par l'ONU**

Le 10 février 2010, le bilan en matière des droits humains de la Gambie doit faire l'objet d'un examen périodique universel (EPU) mené par un groupe de travail du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève. Le dialogue au sein du groupe de travail sera l'occasion pour d'autres États de questionner les représentants du gouvernement gambien sur des points tels que la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, les arrestations illégales et les procès iniques. Amnesty International exhorte le gouvernement gambien et les autres États membres à saisir cette occasion que représente l'EPU d'aborder ces sujets de préoccupation et de définir des mesures visant à améliorer la situation des droits humains dans le pays.

Le gouvernement gambien a remis un rapport national qui doit être étudié par le groupe de travail du Conseil des droits de l'homme. Ce rapport fait référence aux garanties inscrites dans la Constitution gambienne contre les arrestations et détentions arbitraires et précise que l'article de la Constitution qui interdit la torture et les traitements inhumains ou dégradants n'est pas susceptible de dérogation. Il souligne également que la Constitution gambienne garantit pour tous « le droit à la liberté de parole et d'expression, qui englobe la liberté de la presse et des autres médias ». L'EPU est l'occasion idéale de réfléchir à la manière de mieux traduire ces garanties dans la réalité.

Amnesty International et 11 autres parties intéressées de la société civile ont contribué à l'élaboration d'un autre rapport en vue de l'EPU qui expose de façon détaillée leurs principaux sujets de préoccupation en matière de droits humains. Dans sa contribution, Amnesty International a recensé des cas d'arrestations et de détentions illégales visant des opposants réels ou présumés du gouvernement depuis la tentative de coup d'État de mars 2006 et fourni des informations sur 10 membres de l'armée et cinq civils qui ont subi des tortures en détention. Les professionnels des médias ont fréquemment été victimes de violations des droits humains. En août 2009, six journalistes qui avaient écrit sur le meurtre non élucidé de leur confrère Deydra Hydara en 2004 ont été arrêtés et détenus de manière arbitraire.

Amnesty International a également recueilli des informations sur plusieurs disparitions forcées, entre autres de partisans de l'opposition et de journalistes. Arrêté en 2006, le journaliste du *Daily Observer* Ebrima Manneh est toujours « disparu », bien qu'en 2008 la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ait ordonné sa libération et le versement d'une indemnité à sa famille. Le partisan de l'opposition Kanyiba Kanyie a été victime de disparition forcée en septembre 2006. Le gouvernement continue d'affirmer qu'il ignore ce qu'il est advenu de cet homme.

Amnesty International exhorte les États membres à prendre une part active à l'EPU sur la Gambie et à formuler des recommandations concrètes afin de remédier aux graves atteintes aux droits humains signalées dans ce pays. Enfin, l'organisation encourage le gouvernement gambien à saisir cette occasion de faire montre de sa détermination à s'acquitter de ses obligations et de ses engagements en matière de droits humains.

#### **Complément d'information**

L'EPU représente une opportunité unique d'examiner tous les quatre ans le bilan en matière de droits

humains de tous les États membres des Nations unies, et de travailler en coopération avec les États examinés afin de déterminer les mesures nécessaires pour faire face aux difficultés dans le domaine des droits humains et de veiller à ce qu'ils progressent dans la réalisation de leurs obligations et engagements en la matière. À cet effet, il est d'une importance capitale que le dialogue interactif entre l'État examiné et les autres États membres au sein du groupe de travail chargé de l'EPU soit de qualité. Ce dialogue doit mettre l'accent sur les principaux écueils que rencontre le pays dans le domaine des droits humains et les États qui procèdent à l'examen doivent formuler des recommandations concrètes et mesurables permettant de surmonter ces difficultés et de renforcer les moyens de jouissance de ces droits.

La situation des droits humains en Gambie, qui se dégrade depuis 1994, s'est encore aggravée depuis la tentative de coup d'État déjouée en mars 2006. Pour en savoir plus sur cette situation et consulter le rapport qu'a remis Amnesty International en vue de l'EPU sur la Gambie, veuillez cliquer sur : <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR27/006/2009/en>

FIN

Document public

Secrétariat international, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).